



Bourg en Bresse le 2 novembre 2020 à 17h00



La FCPE de l'Ain s'associe ce 2 novembre à l'appel au rassemblement du mercredi 4 novembre à 15h00 devant la DSDEN de l'Ain sur la base de l'appel national au verso.

**Monsieur le Ministre,
Il est urgent de répondre aux revendications des personnels !**

Un hommage institutionnel à notre collègue Samuel Paty sera rendu lundi 2 novembre, jour de rentrée des classes, dans un contexte de reconfinement.

Un rassemblement a eu lieu à Bourg en Bresse le 18 octobre comme dans tout le pays. Nos organisations syndicales y ont pris leur place pour dire des choses simples et importantes :

- que nous pensons à notre collègue Samuel Paty ainsi qu'à ses proches, à ses collègues, à ses élèves.
- que les personnels doivent être soutenus et protégés dans l'exercice de leur mission : trop souvent, nombre de nos collègues se retrouvent isolés face à des pressions et à des menaces extérieures à l'École.
- que nous sommes attachés à la liberté d'expression, à la laïcité, et au rôle que l'école joue pour forger l'esprit critique.

Le ministre souhaite que la rentrée soit un temps d'hommage à la mémoire de Samuel Paty. Elle doit également être un temps de libre discussion entre les personnels, sans injonction de leur hiérarchie, ni instrumentalisation. C'est aux personnels de décider des formes pédagogiques appropriées en fonction de ce qu'ils estiment devoir faire et de l'âge de leurs élèves...

Les discours du ministre et les fiches pédagogiques ne suffiront pas.

Défendre l'École publique, c'est défendre ses personnels, leurs statuts et leur autorité, avec notamment la protection fonctionnelle et leur donner la considération et tous les moyens pour réaliser leurs missions. C'est prendre en compte leurs revendications portées par nos organisations syndicales.

**C'est pourquoi nous invitons tous les personnels à se réunir sur leur lieu de travail
dès le 2 novembre pour discuter, établir, réaffirmer leurs revendications et des moyens pour les faire aboutir.***

Les personnels doivent pouvoir obtenir l'appui inconditionnel de l'employeur garanti par le Statut. Cela passe par l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique. Cela passe par le maintien des prérogatives des CHSCT et des CAP.

Nous nous opposons à la loi « pour une école de la confiance », et son article 1^{er} qui remet en cause la liberté d'expression des personnels. Les sanctions à l'encontre des personnels mobilisés contre les réformes doivent être levées.

Les réformes rejetées par les personnels doivent être abandonnées.

Nous demandons le recrutement immédiat de personnels sur les listes complémentaires des concours, d'AESH, d'AED sous statut et la création immédiate de postes à hauteur des besoins. Les suppressions d'emplois prévues au budget 2021 sont inacceptables.

Enfin, le ministre Blanquer a présenté son « Grenelle » engageant une « transformation profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale ». Tout porte à penser que le saupoudrage indemnitaire justifiera de nouvelles remises en cause des statuts et des missions. Au contraire, les personnels qui par ailleurs sont placés en 1^{ère} ligne lors de ce nouveau confinement attendent une revalorisation immédiate sans contrepartie en vue d'un rattrapage des pertes salariales subies depuis 20 ans.

Pour porter les revendications et poser tous les problèmes, nos organisations demandent une audience à l'IA DASEN le mercredi 4 novembre à 15h30 et invitent les personnels à se rassembler* devant la DSDEN de l'AIN à partir de 15h00 (10 rue de la paix à Bourg en Bresse).

* des préavis de grève ont été déposés par des organisations syndicales.

** rassemblement déclaré en préfecture.



Les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Education, UNSA Education, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, FCPE et UNL considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées.

Elles demandent au ministre de l'Education nationale de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Nos organisations invitent les personnels et les parents d'élèves à se mettre en contact dans les départements dès la reprise et à agir en commun pour porter cette demande en direction des IA-DASEN, des Recteurs et du Ministre.

à Paris, le 1er novembre 2020